

Extraits des statuts de 01studio

Article 1 – Nom et siège

Il a été formé entre les membres fondateurs et les personnes physiques ou morales qui ont été admises comme membres ultérieurement, une association de droit local le 30 mars 2004, à Strasbourg, qui est régie :

- par les dispositions des articles 21 à 79 du Code Civil Local – maintenues en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en vertu de l'article 6 de la loi du 1^{er} juin 1924 qui a mis en vigueur la législation civile française dans lesdits départements
- et par les présents statuts ;

et qui est inscrite au registre des associations tenu par le tribunal d'instance de STRASBOURG.

L'association a pris la dénomination de : « 01STUDIO » suivie, à compter de son inscription au registre des associations, du sous-titre "association inscrite".

Le siège est fixé au : 32, rue du Faubourg de Pierre - F-67000 STRASBOURG et peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration

Article 2 – Objet

- l'association est constituée à but non-lucratif et culturel ;
- l'association est organisatrice de spectacles ;
- l'association conçoit, produit, réalise et diffuse des projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant utilisant les nouveaux média ;
- l'association développe des actions pédagogiques de sensibilisation du grand public aux usages culturels des nouvelles technologies ;
- 01STUDIO propose des formations sur les usages culturels des nouvelles technologies ;
- l'association accompagne des artistes ou des associations à but culturel dans le montage de leurs projets ;
- l'association développe une activité de conseil dans le cadre de l'ingénierie artistique et culturelle.

Article 3 – Moyens mis en œuvre

- La production de créations artistiques utilisant les nouveaux média;
- La diffusion de ces créations;
- La mise en réseau de partenaires : artistes, techniciens, écoles... ;
- Et de tout autre moyen lui permettant de réaliser son objet.

Membres du bureau :

M. Yanneck HEINTZ

Le Président

M. Hamza EL YAAGOUBI

Le Vice-Président

M. Jean-François DEBLOCK

Le Trésorier

Mlle Sophie HARTMEIER

La Secrétaire